

## Conseil municipal du Samedi 23 mai 2020

Tous les conseillers étaient présents.

### **Election du maire**

M. Robert BODIGUEL a été élu Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à la majorité absolue (Robert BODIGUEL : 14 voix, Anne Thérèse LE GOFF : 4 voix)

### **Election des 5 adjoints**

La Liste CROGUENNEC a été élue au 1<sup>er</sup> tour (liste JM Croguennec : 15 voix, liste A Riou : 4 Voix)

Elle est composée de Jean Michel CROGUENNEC, Marie BIRRIEN, Gérard POULIQUEN, Juliette LE ROUX et Jean Paul CONSEIL.

### **Attribution des délégations**

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) attribue les délégations ci-dessous :

	<b>Délégations</b>
1 <sup>er</sup> Adjoint : Jean-Michel CROGUENNEC	Finances, Communication, Animation, Patrimoine, Culture
2 <sup>ème</sup> Adjointe : Marie BIRIEN	Urbanisme et Travaux en aggro
3 <sup>ème</sup> Adjoint : Gérard POULIQUEN	Personnel technique, Bâtiments, voirie rurale, Agriculture
4 <sup>ème</sup> Adjointe: Juliette LEROUX	Social et C.C.A.S
5 <sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Paul CONSEIL	Associations – Ecoles, Enfance/Jeunesse
Yohann LE BELLEGUIC	Numérique et communication, Sports
Sabrina SCOUARNEC	Animation, Culture
Gwénaëlle QUILLEVERE	Ecoles et Enfance /Jeunesse
Michel BOULANGER	C.C.A.S, Patrimoine

### **Indemnités de fonction**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer les indemnités de fonction suivantes. L'indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Le montant mensuel de l'enveloppe pour Guiclan est de 5857.43 €, le montant attribué est de 4965.94 €.

<b>FONCTION</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT Au 01/01/2020</b>	<b>POURCENTAGE INDICE MAXIMAL</b>
Maire	1505.59 €	38.71
1 <sup>er</sup> adjoint	578.35 €	14.87
2 <sup>ème</sup> adjoint	468.28 €	12.04
3 <sup>ème</sup> adjoint	468.28 €	12.04
4 <sup>ème</sup> adjoint	468.28 €	12.04
5 <sup>ème</sup> adjoint	468.28 €	12.04
Conseillers délégués	173.47 €	4.46
Conseillers municipaux	35.00 €	0.90

## Désignation des membres des commissions municipales :

Commission communale	Membres
Economie et Personnel	Jean Paul CONSEIL, Gwénaëlle QUILLVERE, Gérard POULIQUEN, Delphine MARREC
Finances	Jean Michel CROGUENNEC, Marie BIRIEN, Gérard POULIQUEN, Juliette LE ROUX, Jean-Paul CONSEIL, Anne Thérèse LE GOFF
Communication/numérique/animation/patrimoine et culture	Jean Michel CROGUENNEC, Yohann LEBELLEGUIC, (Communication numérique), Sabrina SCOUARNEC (Animation, culture patrimoine), Olivier RAMPNOUX, Michel BOULANGER, André RIOU
Urbanisme/ travaux en agglomération et cimetière	Marie BIRRIEN, Katell Tanguy, Gérard POULIQUEN, Mathieu POLARD, David THEPAUT
Voirie rurale/agriculture et bâtiments	Gérard POULIQUEN, Marie BIRRIEN, Mathieu POLARD, Michel BOULANGER, André RIOU
Associations/ écoles et enfance jeunesse	Jean Paul CONSEIL, Yohann LE BELLEGUIC (Sports), Gwénaëlle QUILLVERE (Ecoles/enfance jeunesse), Olivier RAMPNOUX, Isabelle JEZEQUEL, Delphine MARREC
Social	Juliette LE ROUX, Michel BOULANGER, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF

## Composition du CCAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) au nombre de 10 sont désignés par moitié par le conseil municipal et par le Maire.

- Les personnes désignées parmi les conseillers municipaux sont : Juliette LE ROUX, Michel BOULANGER, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF
- Les personnes désignées par M. le Maire sont : Marie Christine CORNILY, Maryvonne ABALAIN, Marie Claude LE ROUX, Yves LE BLOND et Jean Pierre ABHERVE GUEGUEN

## Composition commission appel d'offres

**Président de la commission d'appel d'offres** : M. Robert BODIGUEL

**Les délégués titulaires** : Marie BIRIEN, Gérard POULIQUEN, C : David THEPAUT

**Les délégués suppléants** : Olivier RAMPNOUX, Juliette LE ROUX, Anne Thérèse LE GOFF

## Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer les délégations précisées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales au maire.

## Envoi des convocations et documents relatifs au conseil municipal par voie électronique

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'envoi des convocations au conseil municipal et aux commissions ainsi que tous documents par voie électronique.

## Choix de la salle du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à l'avenir les réunions du conseil municipal se dérouleront dans la salle du Triskell car elle permet d'accueillir plus de public et elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.